

REUNION DU MARDI 28 MAI 2024

Le Mardi 28 mai 2024, le Conseil de la Vie Associative s'est réuni dans la salle de convivialité de la Maison des citoyens sous la présidence de Mme Nathalie Faye et M. Nicolas Delpeuch.

Etaient présents : M. Bruno Costes, M. Nicolas Delpeuch, M. Pierre Delapart, Mme Christelle Lemaire, Mme Nathalie Faye, Mme Marie-José Vivancos, M. Hervé Bancquart, M. Bertrand Maelfait, Mme Cécile Lafforgue.

Etaient excusés : Mme Laurence Degers, Mme Stéphanie Gatelet, Mme Françoise Avenin, M. Gilbert Facco, M. Benoît Vitrand.

Charte des associations

Lors de la dernière plénière du Conseil de la Vie Associative, la réalisation d'une charte avait été exprimée par plusieurs associations pour formaliser les principes et règles qui régissent une organisation.

Cette charte avait pour objectif d'éviter les incivilités, de mettre en place des règles communes :

- Utilisation des salles (respecter les horaires, laisser la salle en bon état pour les suivants, éteindre les radiateurs, fermer les fenêtres, avertir lorsque l'on utilise plus une salle, ...).
- Respecter les autres (éviter les incivilités et conflits sur les parkings...).

Le fait de s'engager en signant une charte responsabilise tout le monde. De plus, elle permettrait de donner les bonnes consignes aux nouvelles associations.

Le CVA étant porteur du « vivre ensemble collectif », il est important de rappeler les principes et de les porter ensemble. De ce fait, la charte sera réalisée avec toutes les associations lors de la prochaine plénière qui se tiendra le **JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 à 18H30** à la salle polyvalente. Un atelier sera alors organisé pour faire l'inventaire des besoins.

Il est décidé que la charte soit signée en même temps que la subvention pour les associations conventionnées.

Présentation de l'association « Hall of change »

Marc Hélias de « Hall of change », entreprise de l'économie sociale et solidaire et actrice de développement durable est venu présenter son projet.

Il s'agit d'une plateforme digitale avec différentes portes d'entrées qui permet de mettre en relation les associations et les entreprises pour des missions de bénévolat.

Ce dispositif gratuit donne l'opportunité aux associations de bénéficier de main d'œuvre bénévole pour des actions spécifiques comme la communication (former aux outils, recréer un site, mailling, rgpd,...).

Toute les associations, petites ou grandes, avec ou sans salariés, peuvent en profiter.

L'entreprise apporte une aide aux associations pour structurer les missions gratuitement. Un partenariat avec les entreprises et les étudiants permet d'offrir une offre diversifiée.

Pour les futurs bénévoles, la plateforme donne la possibilité de passer facilement à l'action.

Les jeunes peuvent profiter du dispositif pour trouver des offres de bénévolat à valoriser dans le cadre de leurs études.

Il est difficile de faire la promotion de « Hall of change » auprès des habitants et des associations mais les associations peuvent en parler entre elles et rejoindre le projet à titre expérimental.

<https://www.hallofchange.fr/associations>

Prochaine séance le mardi 27 août 2024 à 18h30 à la Maison des Citoyens

Ordre du jour : Préparation de la plénière du 12 septembre 2024